

Laboratoire	DIAGNOSTIC CYTOLOGIQUE	Cod.Mod.IO238.07 del 29/09/2022
-------------	-------------------------------	------------------------------------

MÉTHODE POUR L'ÉCHANTILLON D'URINE POUR LE DIAGNOSTIC CYTOLOGIQUE

Informations générales:

- Collecter un échantillon d'urine pendant 3 jours consécutifs.
- Le kit pour la collection est disponible au Laboratoire d'analyse.
- Le kit contient: trois conteneurs pré-remplis avec un fixateur liquide pour le stockage et le transport d'échantillons d'urine.

Précautions à prendre:

- Le liquide présent dans les récipients est inflammable.
- Ne pas boire et garder les récipients hors de la portée des enfants
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau. En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Garder le contenant loin de toute source d'ignition.
- Stocker les récipients bien fermés à la température ambiante.

Récolte:

1. Éliminer la première urine du matin.
2. Effectuer un nettoyage en profondeur des organes génitaux externes.
3. Pour les femmes en âge de procréer il n'est pas recommandée la collecte d'échantillons pendant les règles.
4. Prenez un petit déjeuner en prenant également des liquides (lait, thé, café, jus de fruits, etc.).
5. Recueillir dans un récipient propre (ex: gobelet en plastique) la deuxième urine du matin après au moins 2-3 heures après la première miction, en éliminant la première partie du jet d'urine.
6. Ouvrir l'un des trois tubes à essai contenant du liquide et verser les urines recueillies jusqu'à remplir le tube (environ 50 ml).
7. Fermer le récipient et écrire la date sur le tube de collecte.
8. Conserver à température ambiante jusqu'à la fin de la collecte des deux échantillons successifs.
9. Au troisième jour, remettre les trois échantillons au Laboratoire d'analyse de 8h30 à 10h30; lors de la livraison il vous sera demandé quelques informations sur votre santé et sur les motifs de cet examen. Il faut faire avant l'acceptation administrative de l'examen au centre de réservation (CUP).